

**SÉNAT DE BELGIQUE**


---

**SESSION DE 2021-2022**


---

15 MARS 2022

**Assemblée parlementaire du Conseil  
de l'Europe**  
**Session extraordinaire**  
**Strasbourg (hybride), 14-15 mars 2022**

**RAPPORT**

fait au nom de la délégation belge  
auprès de l'Assemblée parlementaire  
du Conseil de l'Europe  
par  
**M. Daems**

---

**BELGISCHE SENAAT**


---

**ZITTING 2021-2022**


---

15 MAART 2022

**Parlementaire Assemblee van de Raad  
van Europa**  
**Buitengewone zitting**  
**Straatsburg (hybride), 14-15 maart 2022**

**VERSLAG**

namens de Belgische delegatie  
bij de Parlementaire Assemblee  
van de Raad van Europa  
uitgebracht door  
de heer **Daems**

---

Composition / Samenstelling:  
**Président / Voorzitter: Rik Daems**

**Délégation belge à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe: délégation Sénat:**  
**Belgische delegatie bij de Parlementaire Assemblee van de Raad van Europa: afvaardiging Senaat:**

	<b>Membres / Leden</b>
<b>N-VA:</b>	Andries Gryffroy
<b>Ecolo-Groen:</b>	
<b>Vlaams Belang:</b>	Bob De Brabandere
<b>PS:</b>	
<b>MR:</b>	
<b>CD&amp;V:</b>	
<b>Open Vld:</b>	Rik Daems

**Suppléants / Plaatsvervangers**

Fourat Ben Chikha  
Latifa Gahouchi  
Georges-Louis Bouchez  
Karin Brouwers

**Délégation belge à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe: délégation Chambre:**  
**Belgische delegatie bij de Parlementaire Assemblee van de Raad van Europa: afvaardiging Kamer:**

	<b>Membres / Leden</b>
<b>N-VA:</b>	Darya Safai
<b>Ecolo-Groen:</b>	Simon Moutquin
<b>PS:</b>	Christophe Lacroix
<b>Vlaams Belang:</b>	Tom Van Grieken
<b>MR:</b>	
<b>CD&amp;V:</b>	

**Suppléants / Plaatsvervangers**

Kristien Van Vaerenbergh  
  
Marie-Christine Marghem  
Els Van Hoof

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a tenu une session extraordinaire en mode hybride les lundi 14 et mardi 15 mars 2022, permettant ainsi à ses membres de se connecter à distance ou de participer à la session à Strasbourg.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) est une assemblée politique paneuropéenne composée de 648 parlementaires (324 représentants et 324 suppléants), élus ou désignés dans les parlements des quarante-sept États membres du Conseil de l'Europe et représentant plus de 800 millions d'Européens. La Belgique est représentée par sept membres effectifs et sept membres suppléants.

\*  
\* \*

### **Ordre du jour: Les conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine (Avis 300)**

Le seul point à l'ordre du jour de cette session extraordinaire était le rapport sur les conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe avait décidé de consulter l'Assemblée parlementaire sur les nouvelles mesures potentielles à prendre, après avoir suspendu le 25 février 2022 les droits de représentation de la Fédération de Russie en vertu de l'article 8 du Statut de l'Organisation, en réponse aux graves violations de ses obligations statutaires comme État membre.

Selon l'article 8, tout membre du Conseil de l'Europe qui enfreint gravement les dispositions de l'article 3 peut être suspendu de son droit de représentation et invité par le Comité des ministres à se retirer dans les conditions prévues à l'article 7. S'il n'est pas tenu compte de cette invitation, le Comité peut décider que le membre dont il s'agit a cessé d'appartenir au Conseil à compter d'une date que le Comité fixe lui-même.

Lors d'une réunion extraordinaire, le Comité des ministres a décidé que la Fédération de Russie cesse d'être membre du Conseil de l'Europe à partir du 16 mars 2022, vingt-six ans après son adhésion.

\*  
\* \*

De Parlementaire Assemblée van de Raad van Europa heeft op maandag 14 en dinsdag 15 maart 2022 een buitengewone zitting gehouden. Deze vond in hybride vorm plaats, zodat de leden op afstand konden inloggen of aan de zitting in Straatsburg konden deelnemen.

De Parlementaire Assemblée van de Raad van Europa (PACE) is een pan-Europese politieke assemblee samengesteld uit 648 parlementsleden (324 leden en 324 plaatsvervangers), verkozen of aangewezen in de parlementen van de zevenenveertig lidstaten van de Raad van Europa, die meer dan 800 miljoen Europeanen vertegenwoordigen. België wordt vertegenwoordigd door zeven leden en zeven plaatsvervangende leden.

\*  
\* \*

### **Agenda: De gevolgen van de agressie van de Russische Federatie tegen Oekraïne (Advies 300)**

Het enige punt op de agenda van deze buitengewone zitting was het verslag over de gevolgen van de agressie van de Russische Federatie tegen Oekraïne.

Het Comité van ministers van de Raad van Europa besloot de Parlementaire Assemblée te raadplegen over de mogelijke nieuwe maatregelen die moeten worden genomen na de schorsing van het recht van vertegenwoordiging van de Russische Federatie op 25 februari 2022, krachtens artikel 8 van het Statuut van de Organisatie, naar aanleiding van ernstige schendingen van de statutaire verplichtingen van de Russische Federatie als lidstaat.

Volgens artikel 8 kan ieder lid van de Raad van Europa dat de bepalingen van artikel 3 ernstig schendt, worden geschorst in zijn recht van vertegenwoordiging en door het Comité van ministers worden verzocht zich terug te trekken onder de in artikel 7 bepaalde voorwaarden. Indien aan dit verzoek geen gevolg wordt gegeven, kan het Comité besluiten dat het betrokken lid niet langer deel uitmaakt van de Raad, met ingang van een door het Comité vast te stellen tijdstip.

Tijdens een buitengewone vergadering heeft het Comité van ministers besloten dat de Russische Federatie vanaf 16 maart 2022, zesentwintig jaar na haar toetreding, geen lid meer is van de Raad van Europa.

\*  
\* \*

**Lors de la session, les personnalités suivantes se sont adressées à l'Assemblée:**

- M. Denys Shmyhal, premier ministre de l'Ukraine;
- M. Benedetto Della Vedova, sous-secrétaire d'État au ministre italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale;
- Mme Marija Pejčinović Burić, secrétaire générale du Conseil de l'Europe.

\*  
\* \*

**Discours M. Denys Shmyhal, premier ministre de l'Ukraine**

Dans son allocution, le premier ministre ukrainien a demandé que la Fédération de Russie soit immédiatement exclue du Conseil de l'Europe.

Le premier ministre a souligné que le droit à la vie est l'un des principaux droits fondamentaux et qu'aujourd'hui, au centre de l'Europe, ce droit est violé à chaque minute et à chaque seconde.

Il a déclaré qu'il faut avoir une réponse ferme. Ceux qui ont mené cette agression non provoquée et injustifiée ne peuvent pas rester dans cette famille européenne – où la vie humaine est considérée comme la plus haute valeur.

Le premier ministre a souligné que l'Ukraine est en feu et qu'il faut unir les efforts non seulement pour défendre l'Ukraine, mais aussi pour défendre toute l'Europe. Il faut arrêter l'agression, pour éviter une catastrophe nucléaire, pour empêcher toute l'Europe de prendre feu.

Selon l'orateur, la Russie et le président Poutine ont déclenché une guerre à grande échelle au centre de l'Europe, une guerre qui pourrait se transformer en une troisième guerre mondiale.

M. Shmyhal a accusé les dirigeants russes de mener des violations flagrantes des lois de la guerre, mais a déclaré que la punition pour ce qu'il a appelé «terrorisme et génocide» ne pouvait être évitée. Il a réitéré l'appel de son gouvernement à fermer le ciel au-dessus de l'Ukraine en créant une zone d'exclusion aérienne, et a demandé instamment de mettre fin aux mensonges et à la haine diffusés par la propagande russe.

**Tijdens de vergadering hebben de volgende sprekers het woord genomen:**

- de heer Denys Shmyhal, eerste minister van Oekraïne;
- de heer Benedetto Della Vedova, onderstaatssecretaris bij de Italiaanse minister van Buitenlandse Zaken en Internationale Samenwerking;
- mevrouw Marija Pejčinović Burić, secretaris-generaal van de Raad van Europa.

\*  
\* \*

**Uiteenzetting van de heer Denys Shmyhal, eerste minister van Oekraïne**

In zijn toespraak verzocht de Oekraïense premier de onmiddellijke schorsing van de Russische Federatie uit de Raad van Europa.

De premier benadrukte dat het recht op leven een van de belangrijkste grondrechten is en dat dit recht vandaag, in het hart van Europa, elke minuut en elke seconde wordt geschonden.

Spreker zei dat er een krachtig antwoord moet komen. De daders van deze niet-uitgelokte en ongerechtvaardigde agressie kunnen niet in deze Europese familie blijven – waar het menselijk leven het hoogste goed is.

Spreker benadrukte dat Oekraïne in brand staat en dat wij onze krachten moeten verenigen, niet alleen om Oekraïne te verdedigen, maar ook om heel Europa te verdedigen. De agressie moet worden gestopt, om een nucleaire ramp te voorkomen, om te voorkomen dat heel Europa in brand staat.

Volgens spreker hebben Rusland en president Poetin een grootschalige oorlog ontketend in het hart van Europa, een oorlog die tot een derde wereldoorlog kan leiden.

De heer Shmyhal beschuldigde de Russische leiders van grove schendingen van het oorlogsrecht, maar verklaarde dat bestraffing van wat hij «terrorisme en genocide» noemt, onvermijdelijk was. Hij herhaalde de oproep van zijn regering om het luchtruim boven Oekraïne af te sluiten door een *no-flyzone* in te voeren en drong erop aan een einde te maken aan de leugens en de haat die door de Russische propaganda worden verspreid.

Le premier ministre a également remercié les pays voisins de l'Ukraine pour leur soutien et leur solidarité.

\*  
\* \*

**Discours de M. Benedetto Della Vedova, sous-secrétaire d'État au ministère italien des Affaires étrangères de la Coopération internationale**

Dans son allocution, le sous-secrétaire d'État au ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, a déclaré que le Conseil de l'Europe, dépositaire et gardien des principes fondamentaux de coexistence, de respect des droits de l'homme, de promotion de la démocratie et de l'État de droit, a été à l'avant-garde pour assurer une réaction rapide, solidaire et forte.

Dans le cadre de la présidence italienne du Comité des ministres, M. Della Vedova a rappelé les différentes mesures prises à la suite de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie.

Le sous-secrétaire italien a déclaré qu'ensemble, ils ont créé un système de protection des droits de l'homme et de démocratie unique au monde, qui offre des garanties et des espoirs aux millions de citoyens des États membres du Conseil de l'Europe, dont ceux de la Fédération de Russie. Selon l'orateur, les très lourdes responsabilités des dirigeants de la Fédération de Russie ne doivent pas réduire la nécessité d'évaluer soigneusement les conséquences des mesures qui seront adoptées pour le système de garanties que le Conseil de l'Europe a mis en place pour protéger les droits de tous les citoyens européens.

Dans son intervention, le sénateur Rik Daems a demandé quelles mesures le Comité des ministres comptait encore prendre. Il a souligné que toutes les mesures prises devraient être concertées, coordonnées et synchronisées entre les organes statutaires, à savoir le Comité des ministres, l'Assemblée et la secrétaire générale.

Il a également demandé s'il est approprié de mettre en place une *task force* de ces trois organes statutaires, en associant, si besoin est, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ainsi que la Banque de développement du Conseil de l'Europe, afin de développer un ensemble de mesures supplémentaires qui permettraient de faire face à cette terrible situation, de les mettre en pratique de manière très transparente, et de s'assurer qu'ils agissent toujours tous les trois ensemble.

De premier dankte ook de buurlanden van Oekraïne voor hun steun en solidariteit.

\*  
\* \*

**Uiteenzetting van de heer Benedetto Della Vedova, onderstaatssecretaris bij het Italiaanse ministerie van Buitenlandse Zaken en Internationale Samenwerking**

Tijdens zijn uiteenzetting gaf de onderstaatssecretaris bij het Italiaanse ministerie van Buitenlandse Zaken en Internationale Samenwerking aan dat de Raad van Europa, als hoeder en bewaker van de fundamentele beginselen van co-existentie, eerbiediging van de mensenrechten, bevordering van de democratie en de rechtsstaat, het voortouw heeft genomen om over te gaan tot een snelle, solidaire en krachtige reactie.

In het kader van het Italiaanse voorzitterschap van het Comité van ministers herinnerde spreker aan de verschillende maatregelen die zijn genomen na de agressie van de Russische Federatie tegen Oekraïne.

Spreker gaf aan dat zij samen een systeem hebben opgericht voor de bescherming van de mensenrechten en de democratie, dat uniek in de wereld is en waarborgen en hoop biedt aan miljoenen burgers van de lidstaten van de Raad van Europa, waaronder die van de Russische Federatie. De leiders van de Russische Federatie dragen een grote verantwoordelijkheid, maar dat neemt niet weg dat de gevolgen van de eventuele maatregelen voor het garantiesysteem dat de Raad van Europa heeft ingesteld om de rechten van alle Europese burgers te beschermen, zorgvuldig moeten worden geëvalueerd.

Senator Rik Daems heeft in zijn interventie gevraagd welke maatregelen het Comité van ministers nog overweegt. Hij benadrukte dat er tussen de statutaire organen, namelijk het Comité van ministers, de Assemblée en de secretaris-generaal, overleg, coördinatie en synchronisatie moet zijn over alle genomen maatregelen.

Ook vroeg hij zich af of het niet wenselijk zou zijn een taskforce van deze drie statutaire organen op te richten, waarbij eventueel het Congres van lokale en regionale overheden en de Ontwikkelingsbank van de Raad van Europa betrokken zouden zijn, om een pakket aanvullende maatregelen uit te werken om deze verschrikkelijke situatie aan te pakken, om deze maatregelen op zeer transparante wijze in de praktijk te brengen en om ervoor te zorgen dat deze drie instellingen steeds gezamenlijk optreden.

Le sous-secrétaire italien a répondu que le soutien du Conseil de l'Europe est avant tout politique et institutionnel. Le Comité des ministres a agi très rapidement non seulement pour suspendre la Russie mais aussi pour exprimer le soutien du Conseil de l'Europe aux autorités ukrainiennes et la solidarité avec la population.

Il a déclaré que le Conseil de l'Europe a adopté un plan d'action très ambitieux en Ukraine pour soutenir les efforts du pays dans ses réformes démocratiques. L'agression militaire de la Russie a inévitablement conduit à la suspension de sa mise en œuvre. Dès qu'il sera possible de reprendre les travaux, ce plan d'action sera rediscuté et réorienté pour faire face à la nouvelle situation.

Le sous-secrétaire italien a souligné que le Conseil de l'Europe n'est pas une organisation humanitaire. Cependant, des initiatives sont prises pour soulager les souffrances des populations sans interférer avec le travail des agences humanitaires. La Banque de développement du Conseil de l'Europe a déjà adopté des mesures, notamment des subventions, pour aider les États membres à fournir une assistance aux réfugiés ukrainiens.

Le Conseil de l'Europe dispose d'un large éventail d'instruments, dont le commissaire aux droits de l'homme et le Comité européen pour la prévention de la torture, pour aider et guider les États membres à apporter une assistance adéquate aux réfugiés.

M. Della Vedova a déclaré que, jusqu'à présent, la coordination et la coopération entre les trois organes du Conseil de l'Europe sont bonnes. Le jour que ce ne serait plus cas, l'on pourrait penser à la mise en place d'une *task force* spéciale.

\*  
\* \*

#### **Échange de vues avec Mme Marija Pejčinović Burić, secrétaire générale du Conseil de l'Europe**

Lors de son allocution, la secrétaire générale, Mme Marija Pejčinović Burić, a parlé de la réaction de l'Organisation à l'agression russe en cours en Ukraine. Elle a souligné que depuis la décision du 25 février 2022 de suspendre la représentation de la Russie, les autorités de ce pays ne se sont pas retirées de l'Organisation et n'ont pas non plus cessé leur brutale campagne en Ukraine.

De Italiaanse onderstaatssecretaris antwoordde dat de steun van de Raad van Europa in de eerste plaats van politieke en institutionele aard is. Het Comité van ministers heeft zeer snel gehandeld, niet alleen om Rusland te schorsen, maar ook om de steun van de Raad van Europa aan de Oekraïense autoriteiten en zijn solidariteit met de bevolking te kennen te geven.

Hij verklaarde dat de Raad van Europa in Oekraïne een heel ambitieus actieplan had aangenomen om de inspanningen die het land op het vlak van democratische hervorming levert, te steunen. De Russische militaire aanval heeft de uitvoering hiervan noodgedwongen opgeschort. Zodra de werkzaamheden hervat kunnen worden, zal dit actieplan opnieuw ter sprake komen en aan de nieuwe situatie worden aangepast.

De Italiaanse onderstaatssecretaris wees erop dat de Raad van Europa geen humanitaire organisatie is. Niettemin worden er initiatieven genomen om het lijden van de bevolking te verzachten zonder inmenging met het werk van humanitaire organisaties. De Ontwikkelingsbank van de Raad van Europa heeft reeds maatregelen genomen, onder meer in de vorm van subsidies, om de lidstaten te helpen bijstand te verlenen aan Oekraïense vluchtelingen.

De Raad van Europa beschikt over een brede waaier aan instrumenten, waaronder de commissaris voor de mensenrechten en het Europees Comité ter voorkoming van marteling, om de lidstaten te helpen en te begeleiden in het leveren van adequate bijstand aan vluchtelingen.

De heer Della Vedova verklaarde dat de coördinatie en samenwerking tussen de drie organen van de Raad van Europa goed zijn. De dag waarop dat niet meer het geval zou zijn, kan men de oprichting van een bijzondere *task force* overwegen.

\*  
\* \*

#### **Gedachtewisseling met mevrouw Marija Pejčinović Burić, secretaris-generaal van de Raad van Europa**

Tijdens haar toespraak had de secretaris-generaal, mevrouw Marija Pejčinović Burić, het over de reactie van de Organisatie op de huidige Russische agressie in Oekraïne. Zij wees erop dat sinds de beslissing van 25 februari 2022 om de vertegenwoordiging van Rusland op te schorten, de Russische overheid zich niet uit de Organisatie heeft teruggetrokken en ook haar brutale campagne in Oekraïne niet heeft beëindigd.

La secrétaire générale a déclaré que la violation grave de l'article 3 du Statut de l'Organisation demeure. Il appartient au Comité des ministres, aux États membres, de décider, le cas échéant, de ce qui doit être fait: continuer à suspendre la Russie ou lui demander de se retirer. Conformément au Statut, le Comité des ministres sollicite à juste titre l'avis de l'Assemblée parlementaire sur ce que devraient être les prochaines étapes.

Déplorant les images choquantes venant d'Ukraine où des réfugiés fuient les violences et les destructions, la secrétaire générale a souligné qu'il s'agit avant tout d'une tragédie pour l'Ukraine et a précisé que la priorité à l'heure actuelle est de se tenir aux côtés du peuple ukrainien et des collègues ukrainiens en faisant preuve de solidarité et de soutien.

Elle a aussi profité de l'occasion pour dire clairement que dans les temps difficiles qui s'annoncent, les objectifs du Conseil de l'Europe ne changeront pas: l'Organisation continuera à protéger et à promouvoir les normes européennes en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit au profit de tous.

\*  
\* \*

### **Conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine (Avis 300)**

L'Assemblée estime que la Fédération de Russie a commis de graves violations du Statut du Conseil de l'Europe incompatibles avec la qualité d'État membre, ne respecte pas ses obligations envers l'Organisation et ne respecte pas les engagements entrepris. Par conséquent, elle considère que la Fédération de Russie ne peut plus être un État membre de l'Organisation.

De l'avis de l'Assemblée, le Comité des ministres doit demander à la Fédération de Russie de se retirer du Conseil de l'Europe immédiatement. Si le pays ne se conforme pas avec cette demande, l'Assemblée suggère que le Comité des ministres fixe une date aussi rapprochée que possible à partir de laquelle la Fédération de Russie cesserait d'être membre.

Dans son avis, l'Assemblée exprime sa solidarité avec l'Ukraine et le peuple ukrainien, réaffirmant son soutien inébranlable à la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues.

De secretaris-generaal verklaarde dat de ernstige schending van artikel 3 van het Statuut van de Organisatie een feit blijft. Het komt het Comité van ministers, de lidstaten, toe in voorkomend geval te beslissen wat men moet doen: Rusland blijven schorsen of het vragen zich terug te trekken. Overeenkomstig het Statuut vraagt het Comité van ministers terecht het advies van de Parlementaire Assemblée over de te nemen volgende stappen.

De secretaris-generaal betreurde de schokkende beelden uit Oekraïne, waar mensen vluchten voor het geweld en de vernielingen, en benadrukte dat dit in de eerste plaats een tragedie is voor Oekraïne en dat het nu in eerste instantie zaak is zich achter het Oekraïense volk en de Oekraïense collega's te scharen door blij te geven van solidariteit en steun.

Zij nam de gelegenheid ook te baat om duidelijk te bevestigen dat in de moeilijke tijden die gaan komen, de doelstellingen van de Raad van Europa niet zullen veranderen: de Organisatie zal de Europese normen inzake mensenrechten, democratie en rechtsstaat blijven beschermen en uitdragen, zodat iedereen ervan kan genieten.

\*  
\* \*

### **Gevolgen van de aanval van de Russische Federatie op Oekraïne (Advies 300)**

De Assemblée meent dat de Russische Federatie ernstige schendingen van het Statuut van de Raad van Europa heeft begaan, die onverenigbaar zijn met het statuut van lidstaat, en dat het zijn verplichtingen jegens de Organisatie en zijn aangegane verbintenissen niet nakomt. Bijgevolg oordeelt zij dat de Russische Federatie geen lid van de organisatie meer kan zijn.

Volgens de Assemblée moet het Comité van ministers aan de Russische Federatie vragen zich onmiddellijk terug te trekken uit de Raad van Europa. Indien het land niet ingaat op deze vraag, stelt de Assemblée voor dat het Comité van ministers een zo vroeg mogelijk tijdstip zou vaststellen waarop de Russische Federatie zou ophouden lid te zijn.

In haar advies drukt de Assemblée haar solidariteit uit met Oekraïne en het Oekraïense volk, en bevestigt zij haar onwrikbare steun aan de soevereiniteit, onafhankelijkheid en territoriale integriteit van Oekraïne binnen zijn internationaal erkende grenzen.

L'Assemblée est profondément troublée par les preuves de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire commises par la Fédération de Russie, notamment par les attaques contre des cibles civiles et les couloirs humanitaires, par l'utilisation aveugle de l'artillerie, de missiles et de bombes, et par la prise d'otages. Elle observe avec consternation les attaques irresponsables perpétrées par les forces armées russes contre des installations nucléaires. Dans ce sens, elle soutient tous les efforts visant à faire en sorte que les responsables aient à répondre de leurs actes.

L'Assemblée a rendu hommage à la générosité et à la solidarité dont font preuve les pays voisins, qui continuent de recevoir des centaines de milliers de réfugiés, des femmes et des enfants pour le plupart, alors qu'en Fédération de Russie les manifestations contre la guerre sont féroce­ment réprimées et les libertés d'expression et de réunion restreintes.

Dans l'éventualité où la Fédération de Russie cesserait d'être membre de l'Organisation, le Conseil de l'Europe devrait envisager des initiatives qui lui permettent de continuer à soutenir et à collaborer avec les défenseurs des droits humains, les forces démocratiques, les médias libres et la société civile indépendante.

Au vu de la participation du Bélarus à l'agression, le Bureau de l'Assemblée devrait suspendre les relations entre l'Assemblée et les autorités de ce pays dans toutes ses activités.

Dans son intervention, le député Christophe Lacroix a pointé du doigt la dynamique agressive de Vladimir Poutine et le nouvel impérialisme russe qu'il incarne. Cela a commencé par la Géorgie, première victime en 2008, et puis il y a eu l'expansion militaire vers la Syrie. Depuis lors, il y a eu la radicalisation contre les opposants et contre une expression publique russe libre, pluraliste et indépendante. Ce projet impérialiste longuement réfléchi est à la base de cette agression sauvage et ignoble de l'Ukraine.

Selon l'orateur, il s'agit d'une croisade conservatrice, soutenue d'ailleurs par le patriarche russe Cyrille de Moscou, contre les valeurs démocratiques de liberté, de progrès, de respect des droits humains et des valeurs européennes.

C'est pourquoi il faut être en alerte. Pour sauver nos libertés et nos valeurs, pour sauver l'Ukraine, pour sauver l'Europe, mais pour sauver aussi le peuple russe qui croit en la liberté, il est impérieux, de soutenir, de

De Assemblée is diep geschokt door de bewijzen van grove schendingen van de mensenrechten en het internationaal humanitair recht door de Russische Federatie, met name de aanvallen op burgerlijke doelwitten en humanitaire corridors, het blinde gebruik van artillerie, raketten en bommen, en de gijzelnemingen. Zij stelt met verbijstering vast dat de Russische strijdkrachten roekeloze aanvallen uitvoeren op kerninstallaties. Daarom steunt zij alle inspanningen die geleverd worden om de daders ter verantwoording te roepen.

De Assemblée brengt hulde aan de generositeit en solidariteit van de buurlanden, die honderdduizenden vluchtelingen, voor het merendeel vrouwen en kinderen, blijven opvangen, terwijl in de Russische Federatie het protest tegen de oorlog hard wordt aangepakt en de vrijheid van meningsuiting en van vergadering aan banden wordt gelegd.

Indien de Russische Federatie de Organisatie zou verlaten, zou de Raad van Europa initiatieven moeten nemen waardoor hij steun kan blijven verlenen aan en samenwerken met verdedigers van de mensenrechten, democratische krachten, vrije media en een onafhankelijk maatschappelijk middenveld.

Gelet op de deelname van Wit-Rusland aan de agressie, zou het Bureau van de Assemblée de betrekkingen van de Assemblée met de overheid van dit land op alle domeinen moeten opschorten.

In zijn interventie wees volksvertegenwoordiger Christophe Lacroix op de agressieve dynamiek van Vladimir Poetin en het nieuwe Russische imperialisme dat hij belichaamt. Dit is begonnen in Georgië, het eerste slachtoffer in 2008, en vervolgens is er de militaire expansie in Syrië geweest. Sindsdien wordt er steeds harder opgetreden tegen opposanten en de vrije, pluralistische en onafhankelijke Russische publieke opinie. Dit lang vooraf bedachte imperialistische plan ligt aan de basis van de huidige brutale en weerzinwekkende aanval op Oekraïne.

Volgens spreker ging het om een conservatieve kruistocht, die overigens de steun geniet van de Russische patriarch Kirill in Moskou, tegen de democratische waarden van vrijheid en vooruitgang, de mensenrechten en de Europese waarden.

Daarom moeten wij waakzaam zijn. Om onze vrijheden en waarden te redden, om Oekraïne te redden, om Europa te redden, maar ook om het Russische volk dat in vrijheid gelooft te redden, is het essentieel om het

défendre et d'aider celles et ceux qui résistent avec vaillance, dignité et courage.

Il a souligné que Vladimir Poutine a rejoint le banc de l'infamie, celui des dictateurs barbares et sanguinaires, et qu'il n'a plus de place au sein de l'Organisation.

*Le président-rapporteur,*

Rik DAEMS.

dappere, waardige en moedige verzet te steunen, te verdedigen en te helpen.

Hij benadrukte dat Vladimir Poetin het kamp van de schande heeft gekozen, dat van de barbaarse en bloedige dictators, en dat er voor hem geen plaats meer is binnen de Organisatie.

*De voorzitter-rapporteur,*

Rik DAEMS.



**Avis 300 (2022)<sup>1</sup>**

Version provisoire

## Conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

Assemblée parlementaire

1. Dans la continuité de la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine depuis le 20 février 2014, à partir du 24 février 2022, la Russie a intensifié ses activités militaires contre l'Ukraine pour atteindre des niveaux sans précédent, causant des milliers de victimes civiles, déplaçant des millions de personnes et dévastant le pays. En lançant cette nouvelle agression militaire, la Fédération de Russie a fait le choix du recours à la force plutôt que du dialogue et de la diplomatie pour réaliser ses objectifs de politique étrangère, en violation des normes juridiques et morales qui régissent la coexistence pacifique des États. Ce comportement témoigne d'un mépris à l'égard de l'essence même du Conseil de l'Europe, consacrée dans son Statut (STE n° 1), qui est la conviction que la poursuite de la paix fondée sur la justice et la coopération internationale est vitale pour la préservation de la société et de la civilisation humaines.

2. L'Assemblée parlementaire condamne dans les termes les plus vigoureux l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et exprime sa solidarité avec l'Ukraine et le peuple ukrainien, réaffirmant son soutien inébranlable à la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. L'Assemblée exprime sa solidarité avec ses membres ukrainiens en ces heures sombres.

3. L'Assemblée considère que l'offensive armée menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine enfreint la Charte des Nations Unies, est un crime contre la paix en vertu de la Charte de Nuremberg et constitue une «agression» selon les termes de la Résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 1974. Elle contrevient à l'Acte final d'Helsinki et à la Charte de Paris pour une nouvelle Europe.

4. C'est également une atteinte grave à l'article 3 du Statut du Conseil de l'Europe et une violation des obligations et engagements auxquels la Fédération de Russie a souscrit en devenant membre de l'Organisation, notamment de l'engagement de régler les conflits internationaux et internes par des moyens pacifiques, en rejetant résolument toute menace de recours à la force contre ses voisins, et de dénoncer le concept consistant à traiter les États voisins comme une zone d'influence spéciale appelée «l'étranger proche».

5. L'Assemblée déplore que les dirigeants russes persistent dans l'agression, malgré les nombreux appels à la cessation des hostilités et au respect du droit international, intensifiant la violence en Ukraine et proférant des menaces si d'autres États intervenaient. Par leur attitude et leurs actes, les dirigeants de la Fédération de Russie font peser une menace explicite sur la sécurité en Europe, poursuivant une trajectoire qui comprend aussi l'acte d'agression militaire contre la République de Moldova et en particulier l'occupation de sa région de Transnistrie, l'acte d'agression militaire contre la Géorgie et l'occupation subséquente de ses deux régions en 2008, l'annexion illégale de la Crimée et leur rôle dans l'est de l'Ukraine, qui a culminé avec la reconnaissance illégale des républiques autoproclamées de Donetsk et de Lougansk comme «États indépendants».

---

1. *Discussion par l'Assemblée* le 15 mars 2022 (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances) (voir [Doc. 15477](#), rapport de la commission des questions politiques et de la démocratie, rapporteure: Mme Ingjerd Schou). *Texte adopté par l'Assemblée* le 15 mars 2022 (4<sup>e</sup> séance).



*Avis 300 (2022)*

6. L'Assemblée est profondément troublée par les preuves des graves violations des droits humains et du droit international humanitaire commises par la Fédération de Russie, notamment par les attaques contre des cibles civiles, par l'utilisation aveugle de l'artillerie, de missiles et de bombes – y compris de bombes à fragmentation –, par les attaques sur les couloirs humanitaires censés permettre aux civils de fuir les villes assiégées, et par la prise d'otages. Elle observe avec consternation les attaques irresponsables perpétrées par les forces armées russes contre des installations nucléaires en Ukraine.

7. L'Assemblée soutient tous les efforts visant à faire en sorte que les responsables aient à répondre de leurs actes, notamment la décision du Procureur de la Cour pénale internationale d'enquêter sur la situation en Ukraine et la création d'une commission d'enquête spéciale par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, et évaluera les propositions visant à créer un tribunal pénal international spécial pour les crimes de guerre commis pendant la guerre en Ukraine déclenchée par l'agression militaire russe. Elle se félicite aussi d'autres efforts entrepris pour réunir des informations sur les crimes au regard du droit international qui pourraient être commis en Ukraine, notamment au moyen de la publication d'images de satellites commerciaux, de leur analyse et d'autres formes d'activités de renseignement entreprises par des acteurs privés à partir de sources ouvertes. De même, elle prend note de la requête déposée par l'Ukraine devant la Cour internationale de Justice (CIJ), qui introduit une instance contre la Fédération de Russie au sujet d'un différend relatif à l'interprétation, à l'application et à l'exécution de la Convention des Nations Unies sur le génocide.

8. L'Assemblée regrette que la Fédération de Russie ait omis d'appliquer un grand nombre de décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, dont des mesures provisoires, lui demandant de s'abstenir de lancer des attaques militaires contre les personnes civiles et les biens de caractère civil, y compris les habitations, les véhicules de secours et les autres biens de caractère civil spécialement protégés tels que les écoles et les hôpitaux, et d'assurer immédiatement la sécurité des établissements de santé, du personnel médical et des véhicules de secours sur le territoire attaqué ou assiégé par les soldats russes.

9. L'Assemblée est vivement préoccupée par la situation des Ukrainiens qui ont été contraints de fuir leur pays, craignant pour leur vie, dans ce qui est le plus grand exode de réfugiés en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. L'Assemblée rend hommage à la générosité et à la solidarité dont font preuve les pays voisins, qui continuent de recevoir des centaines de milliers de réfugiés, des femmes et des enfants pour la plupart: la Pologne a accueilli jusqu'à présent 1 700 000 réfugiés, la Hongrie 250 000, la République de Moldova 330 000, la Roumanie 415 000 et la République slovaque 200 000. Dans ce contexte, l'Assemblée se félicite de la décision de l'Union européenne d'activer la directive de protection temporaire, tout en appelant à un soutien supplémentaire dans cette crise humanitaire sans précédent, y compris au moyen de programmes de réinstallation.

10. L'Assemblée relève que l'agression russe qui se déroule en Ukraine est très largement condamnée par la communauté internationale, en particulier par des États et des organisations internationales. D'autres acteurs, allant d'instances administratives internationales du sport à des entreprises privées et à d'éminentes personnalités du monde de la culture et du sport, ont également adopté une position très critique.

11. En Fédération de Russie, par contre, les manifestations contre la guerre sont réprimées. L'Assemblée condamne les actions décidées par les autorités russes pour restreindre encore plus la liberté d'expression et la liberté de réunion, avec la fermeture de pratiquement tous les organes de presse indépendants restants, l'intensification de la coercition exercée sur la société civile, la répression féroce des manifestations pacifiques et les restrictions considérables de l'accès aux médias sociaux. Elle déplore le fait que la population russe soit, par conséquent, privée d'informations provenant de sources indépendantes et qu'elle soit, au lieu de cela, exposée uniquement aux médias contrôlés par l'État, qui amplifient une présentation déformée de la guerre.

12. Ces événements tragiques confirment l'utilité du Conseil de l'Europe et la nécessité constante à laquelle il répond en tant qu'organisation intergouvernementale fondée sur des valeurs et qui œuvre à promouvoir la démocratie, les droits humains et l'État de droit. Par l'intermédiaire de ses nombreux organes et institutions, et compte tenu de ses attributions et de sa mission, le Conseil de l'Europe devrait être en première ligne pour apporter aide, assistance et expertise à l'Ukraine et aux Ukrainiens.

13. Au vu de ce qui précède, l'Assemblée appelle la Fédération de Russie:

13.1. à cesser les hostilités contre l'Ukraine et à retirer immédiatement, complètement et inconditionnellement ses forces militaires du territoire de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues;

*Avis 300 (2022)*

- 13.2. à se conformer strictement à ses obligations au regard des droits humains et du droit international humanitaire;
- 13.3. à s'abstenir, en toutes circonstances, d'attaques contre des civils et à veiller à l'ouverture et au respect de couloirs humanitaires pour permettre l'évacuation des civils vers des régions sûres de l'Ukraine ou vers des pays sûrs à l'extérieur de l'Ukraine;
- 13.4. à se conformer aux mesures provisoires indiquées par la Cour européenne des droits de l'homme;
- 13.5. à ne pas faire obstacle à l'acheminement rapide de l'aide humanitaire destinée à la population ukrainienne ou à l'accès effectif des organisations humanitaires à l'Ukraine et à l'intérieur de l'Ukraine;
- 13.6. à coopérer dans le cadre des enquêtes et procédures ouvertes par la Cour pénale internationale, la Cour internationale de Justice et la commission spéciale qui va être constituée par le Conseil des droits de l'homme;
- 13.7. à assurer la sûreté et la sécurité des installations nucléaires ukrainiennes, notamment en s'abstenant d'en faire la cible d'actions militaires, et à coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique;
- 13.8. à libérer et réintégrer immédiatement tous les maires et les représentants locaux qui ont été kidnappés, et à libérer les activistes;
- 13.9. à garantir le respect plein et entier de la liberté d'expression, d'association et de la presse, ainsi que l'accès à internet, conformément aux obligations juridiques internationales.
14. L'Assemblée appelle les États membres du Conseil de l'Europe:
- 14.1. à accroître leur aide à l'Ukraine et à assurer le fonctionnement sécurisé et efficace des couloirs humanitaires;
- 14.2. à envisager d'accroître l'assistance qu'ils fournissent à l'Ukraine pour aider ce pays à renforcer la protection de son territoire, y compris de son espace aérien, afin de réduire le coût humain élevé et les conséquences humanitaires tragiques de la guerre d'agression que mène actuellement la Russie;
- 14.3. à intensifier le soutien aux États membres du Conseil de l'Europe qui ont accueilli de grands nombres de réfugiés ukrainiens;
- 14.4. à répondre à l'Appel éclair pour l'Ukraine lancé par les Nations Unies ainsi que par d'autres organisations, comme la Croix-Rouge internationale;
- 14.5. à établir des dispositifs pour faciliter l'accès à leurs territoires et accorder un statut de protection aux personnes qui fuient la guerre en Ukraine, notamment en mettant en œuvre la directive de protection temporaire de l'Union européenne lorsqu'elle leur est applicable;
- 14.6. à éviter les discriminations contre les réfugiés pour quelque motif que ce soit, en particulier l'ethnicité et l'origine nationale, tout en prenant en compte les besoins des réfugiés vulnérables fuyant l'Ukraine, en particulier les enfants, les victimes de violences fondées sur le genre ou de traumatismes, les personnes handicapées et les personnes âgées;
- 14.7. à concevoir des stratégies et des mesures pour l'intégration des réfugiés, dans une perspective à long terme;
- 14.8. à élaborer et mettre en œuvre des programmes de réinstallation à partir de pays voisins pour les personnes qui ont fui la guerre en Ukraine;
- 14.9. à envisager un renforcement des ressources de la Banque de développement du Conseil de l'Europe afin d'améliorer sa capacité à répondre aux besoins urgents par une aide ciblée sous forme de dons et d'accroître sa capacité à financer sur le long terme des investissements dans des infrastructures sociales dans les pays qui accueillent de grands nombres de réfugiés ukrainiens;
- 14.10. à augmenter les contributions volontaires afin que le Conseil de l'Europe puisse proposer un ensemble de mesures prioritaires pour l'Ukraine, à mettre en œuvre dès que les conditions le permettront;
- 14.11. à témoigner de leur confiance sans faille dans l'Organisation en assurant sa viabilité financière dans le cas où la Fédération de Russie se déroberait à ses engagements financiers ou cesserait d'être membre de l'Organisation.

*Avis 300 (2022)*

15. S'agissant du rôle du Conseil de l'Europe, l'Assemblée:

15.1. invite la Commissaire aux droits de l'homme à poursuivre ses efforts pour faire connaître la situation de ceux qui fuient l'Ukraine et de ceux qui restent dans le pays et pour soutenir les initiatives visant à rassembler des preuves sur les violations des droits humains et du droit international humanitaire commises en Ukraine, en particulier grâce à ses contacts avec son réseau de défenseurs des droits humains et avec la société civile;

15.2. invite la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe à demander à sa Représentante spéciale sur les migrations et les réfugiés à donner la priorité, dans ses activités, à la situation des réfugiés et des personnes déplacées qui fuient la guerre en Ukraine, en s'appuyant notamment sur le Réseau de correspondants sur les migrations et dans le cadre du Plan d'action sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025);

15.3. encourage la Cour européenne des droits de l'homme à envisager d'accorder la priorité aux requêtes introduites par des citoyens ukrainiens contre la Fédération de Russie pour des actes commis dans les zones temporairement occupées de l'Ukraine, en tenant compte du fait que ces personnes n'ont aucun accès à des voies de recours effectives contre de tels actes au niveau national.

16. Dans l'éventualité où la Fédération de Russie cesserait d'être membre de l'Organisation, le Conseil de l'Europe devrait envisager des initiatives qui lui permettent de continuer à soutenir et à collaborer avec les défenseurs des droits humains, les forces démocratiques, les médias libres et la société civile indépendante en Fédération de Russie.

17. Au vu de l'impact plus vaste de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine sur la coopération et la sécurité en Europe, l'Assemblée invite le Comité des Ministres à engager une réflexion approfondie sur les moyens de consolider le rôle indispensable du Conseil de l'Europe dans l'architecture institutionnelle européenne en tant que gardien de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit et comme forum de coopération et de dialogue entre États pacifiques, indépendants et démocratiques. Dans ce contexte, l'Assemblée réaffirme son soutien en faveur de l'organisation d'un Quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe, qui tracerait la voie à suivre pour l'Organisation, afin de mieux la doter pour promouvoir la sécurité démocratique et relever les défis à venir.

18. S'agissant de ses propres activités, l'Assemblée:

18.1. devrait continuer à suivre de près les conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine;

18.2. au vu de la participation du Bélarus à l'agression perpétrée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, recommande à son Bureau de suspendre les relations entre l'Assemblée et les autorités du Bélarus dans toutes ses activités.

19. S'agissant de la demande d'Avis adressée par le Comité des Ministres en application de la Résolution statutaire (51) 30, l'Assemblée est convaincue que la gravité des actes commis par la Fédération de Russie et la profonde rupture de confiance qui en découle justifient pleinement d'appliquer d'autres dispositions de l'article 8 du Statut. Compte tenu de ce qui précède et du fait que la Fédération de Russie a commis de graves violations du Statut du Conseil de l'Europe, incompatibles avec la qualité d'État membre du Conseil de l'Europe, ne respecte pas ses obligations envers le Conseil de l'Europe et ne respecte pas les engagements entrepris, l'Assemblée considère que la Fédération de Russie ne peut donc plus être un État membre de l'Organisation.

20. En conséquence, l'Assemblée est d'avis que le Comité des Ministres doit demander à la Fédération de Russie de se retirer immédiatement du Conseil de l'Europe. Si la Fédération de Russie ne se conforme pas avec cette demande, l'Assemblée suggère que le Comité des Ministres fixe une date aussi rapprochée que possible, à partir de laquelle la Fédération de Russie cesserait d'être membre du Conseil de l'Europe.



Parliamentary Assembly  
Assemblée parlementaire

<https://pace.coe.int>

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

**Opinion 300 (2022)<sup>1</sup>**  
Provisional version

## Consequences of the Russian Federation's aggression against Ukraine

Parliamentary Assembly

1. In continuation of the war of aggression waged by the Russian Federation against Ukraine since 20 February 2014, as of 24 February 2022, Russia has escalated its military activities against Ukraine to unprecedented levels, causing thousands of civilian casualties, displacing millions of people and devastating the country. In launching this further military aggression, the Russian Federation has chosen recourse to force over dialogue and diplomacy to achieve its foreign policy objectives, in violation of the legal and moral norms that govern the peaceful coexistence of States. This conduct shows disregard for the very essence of the Council of Europe as enshrined in its Statute (ETS No. 1), which is the conviction that the pursuit of peace based upon justice and international co-operation is vital for the preservation of human society and civilisation.
2. The Parliamentary Assembly condemns, in the strongest terms, the Russian Federation's aggression against Ukraine and stands in solidarity with Ukraine and the Ukrainian people, reaffirming its unwavering support for the sovereignty, independence and territorial integrity of Ukraine within its internationally recognised borders. The Assembly stands in solidarity with its Ukrainian members in these dark hours.
3. The Assembly considers that the Russian Federation's armed attack on Ukraine is in breach of the Charter of the United Nations, qualifies as crime against peace under Nuremberg Charter and qualifies as "aggression" under the terms of Resolution 3314 (XXIX) of the United Nations General Assembly adopted in 1974. It is a violation of the Helsinki Final Act and the Charter of Paris for a New Europe.
4. It is also a serious breach of Article 3 of the Statute of the Council of Europe and a violation of the obligations and commitments that the Russian Federation accepted upon becoming a member of the Organisation, including the commitments to settle international and internal disputes by peaceful means, rejecting resolutely any threats of force against its neighbours, and to denounce the concept of treating neighbouring States as a zone of special influence called the "near abroad".
5. The Assembly deplores that, despite the many appeals to cease the hostilities and to comply with international law, the Russian leadership has persisted in its aggression, escalating the violence in Ukraine and making threats should other States interfere. Through its attitude and actions, the leadership of the Russian Federation poses an open menace to security in Europe, following a path which also includes the act of military aggression against the Republic of Moldova and respectively the occupation of its Transnistrian region, the act of military aggression against Georgia and subsequent occupations of its two regions in 2008, the illegal annexation of Crimea, and its role in eastern Ukraine, which culminated in the illegal recognition of the self-proclaimed republics of Donetsk and Luhansk as "independent States".
6. The Assembly is deeply disturbed by evidence of serious violations of human rights and international humanitarian law by the Russian Federation, including attacks against civilian targets, indiscriminate use of artillery, missiles, and bombing – including cluster bombs –, attacks on humanitarian corridors intended to allow civilians to escape from besieged towns and cities and hostage taking. It notes with shock the reckless attacks by Russian armed forces on nuclear facilities in Ukraine.

1. *Assembly debate* on 15 March 2022 (3rd and 4th sittings) (see [Doc. 15477](#), report of the Committee on Political Affairs and Democracy, rapporteur: Ms Ingrid Schou). *Text adopted by the Assembly* on 15 March 2022 (4th sitting).



*Opinion 300 (2022)*

7. The Assembly supports all efforts aimed at ensuring accountability, including the decision by the Prosecutor of the International Criminal Court (ICC) to investigate the situation in Ukraine and the establishment of a special investigation commission by the United Nations Human Rights Council, and will evaluate the proposals to establish a special international criminal tribunal for war crimes committed during the war in Ukraine started by the Russian military aggression. It also welcomes other efforts to document possible crimes under international law committed in Ukraine, including through the publication of commercial satellite imagery, the analysis of this imagery and other forms of open-source intelligence by private actors. Similarly, it takes note of the application filed by Ukraine before the International Court of Justice instituting proceedings against the Russian Federation concerning a dispute relating to the interpretation, application and fulfilment of the United Nations Genocide Convention.

8. The Assembly regrets that the Russian Federation has failed to implement numerous decisions of the European Court of Human Rights, including its interim measures, asking the Russian Federation to refrain from military attacks against civilians and civilian objects, including residential premises, emergency vehicles and other specially protected civilian objects such as schools and hospitals, and to immediately ensure the safety of the medical establishments, personnel and emergency vehicles within the territory under attack or siege by Russian troops.

9. The Assembly is deeply concerned at the situation of Ukrainians who have been forced to flee their country for fear of their lives, in the biggest refugee exodus seen in Europe since the Second World War. The Assembly applauds the generosity and solidarity shown by neighbouring countries, who continue to take in hundreds of thousands of refugees, most of them women and children: Poland has so far welcomed 1 700 000 refugees, Hungary 250 000, the Republic of Moldova 330 000, Romania 415 000, and the Slovak Republic 200 000. In this context, the Assembly welcomes the decision by the European Union to implement the temporary protection directive while calling for further support in response to this unprecedented humanitarian crisis, including through resettlement programmes.

10. The Assembly notes that the unfolding Russian aggression on Ukraine has been very widely condemned by the international community, in particular by States and international organisations. A strong critical stance has also been taken by other actors, from international sports administration bodies to private companies to prominent cultural figures and sports personalities.

11. In the Russian Federation, however, anti-war protests are stifled. The Assembly condemns the actions taken by the Russian authorities to further curtail freedom of expression and freedom of assembly, through the closure of almost all remaining independent news organisations, the intensifying crackdown on civil society, the harsh repression of peaceful protests, and severe restrictions on access to social media. It deplores the fact that, as a result, the Russian population is deprived of information from independent sources, instead being exposed only to State-controlled media that amplify a distorted narrative of the war.

12. These tragic events confirm the relevance and continuous necessity of the Council of Europe as a value-based intergovernmental organisation working to promote democracy, human rights and the rule of law. Through its numerous bodies and institutions, and in the respect of its remit and mission, the Council of Europe should be on the frontline in providing assistance and expertise to support Ukraine and Ukrainians.

13. In light of the above, the Assembly calls on the Russian Federation to:

13.1. cease hostilities against Ukraine and immediately, completely and unconditionally withdraw its military forces from the territory of Ukraine within its internationally recognised borders;

13.2. comply strictly with its obligations under human rights and international humanitarian law;

13.3. refrain, in all circumstances, from attacks against civilians and ensure the opening of and respect for humanitarian corridors to allow the evacuation of civilians to safe regions within Ukraine or safe countries outside Ukraine;

13.4. comply with the interim measures indicated by the European Court of Human Rights;

13.5. not to hinder the prompt delivery of humanitarian assistance to the Ukrainian population, or the effective access of humanitarian agencies to Ukraine and within Ukraine;

13.6. co-operate with the investigations and proceedings that have been set up by the International Criminal Court, the International Court of Justice and the special commission to be constituted by the Human Rights Council;

*Opinion 300 (2022)*

- 13.7. ensure the safety and security of Ukraine's nuclear facilities, including by refraining from making them the target of any military activity, and co-operate fully with the International Atomic Energy Agency;
- 13.8. immediately release and reinstate all kidnapped mayors and local representatives, as well as release activists;
- 13.9. ensure full respect for freedom of expression and association, media freedoms and access to the internet, in accordance with international legal obligations.
14. The Assembly calls on Council of Europe member States to:
- 14.1. further increase their assistance to Ukraine and to ensure the safe and effective functioning of the humanitarian corridors;
- 14.2. consider increasing their assistance to Ukraine in its efforts to strengthen the protection of its territory, including its airspace, in order to reduce the severe human cost and the tragic humanitarian consequences of the ongoing Russia's war of aggression;
- 14.3. step up support for Council of Europe States which have received large numbers of Ukrainian refugees;
- 14.4. contribute to the Ukraine Flash Appeal launched by the United Nations as well as by other organisations such as the International Red Cross;
- 14.5. establish schemes to facilitate access to their territories and grant protection status to persons fleeing the war in Ukraine including, when applicable, by applying the European Union's temporary protection directive;
- 14.6. avoid discrimination against refugees on any basis, in particular ethnicity and national origin, while taking into account the needs of vulnerable refugees fleeing Ukraine, including children, victims of gender-based violence or trauma, persons with disabilities and the elderly;
- 14.7. devise strategies and measures aimed at the integration refugees, in a long-term perspective;
- 14.8. develop and implement programmes to resettle from neighbouring countries persons who fled the war in Ukraine;
- 14.9. consider further strengthening the resources of the Council of Europe Development Bank, with a view to improving its capacity to address emergency needs through targeted grant support and to reinforce its long-term ability to finance social infrastructure investments in countries hosting large numbers of Ukrainian refugees;
- 14.10. step up voluntary contributions to ensure that the Council of Europe can offer a package of priority measures for Ukraine, to be implemented as soon as conditions allow;
- 14.11. show their continued trust in the Organisation by ensuring its financial sustainability, should the Russian Federation fail to meet its financial commitments to the Council of Europe or cease to be a member of the Organisation.
15. As regards the role of the Council of Europe, the Assembly:
- 15.1. invites the Commissioner for Human Rights to continue her efforts aimed at raising awareness about the situation of those fleeing Ukraine and those who remain in Ukraine, and to support initiatives aimed at documenting human rights violations and breaches of international humanitarian law in Ukraine, including through regular contact with her network of human rights defenders and civil society;
- 15.2. invites the Secretary General of the Council of Europe to ask her Special Representative on Migration and Refugees to give priority, in her activities, to the situation of refugees and displaced persons fleeing the war in Ukraine, also relying on the Network of Focal Points on Migration and in the framework of the Action Plan on Protecting Vulnerable Persons in the Context of Migration and Asylum in Europe (2021-2025);
- 15.3. encourages the European Court of Human Rights to consider giving priority to applications brought by Ukrainian citizens against the Russian Federation for acts committed in the temporarily occupied areas of Ukraine, taking into account the fact that they have no access to effective remedies against such acts at national level.

*Opinion 300 (2022)*

16. In the event that the Russian Federation ceases to be a member of the Organisation, the Council of Europe should envisage initiatives to be able to continue to support and engage with human rights defenders, democratic forces, free media and independent civil society in the Russian Federation.

17. In light of the broader impact of the Russian Federation's aggression against Ukraine on European co-operation and security, the Assembly invites the Committee of Ministers to open an in-depth reflection on the means to strengthen the indispensable role of the Council of Europe in the European institutional architecture as the guardian of democracy, human rights and the rule of law and a forum for co-operation and dialogue between peaceful, independent democratic States. In this context, the Assembly reiterates its support for the organisation of a Fourth Summit of Heads of State and Government of Council of Europe member States, which would chart the way forward for the Organisation, to better equip it to promote democratic security and tackle the challenges ahead.

18. As regards its own work, the Assembly:

18.1. should continue to follow closely the consequences of the Russian Federation's aggression against Ukraine;

18.2. in view of the participation of Belarus in the Russian Federation's aggression against Ukraine, recommends that its Bureau suspend relations between the Assembly and the Belarusian authorities in all its activities.

19. As regards the request to provide an Opinion to the Committee of Ministers pursuant to Statutory Resolution (51) 30, the Assembly is convinced that the gravity of the actions committed by the Russian Federation and the profound breach of trust caused by them fully justify the further recourse to Article 8 of the Statute. Taking into account all of the above and that the Russian Federation committed grave violations of the Council of Europe Statute, incompatible with the status of a Council of Europe member State, does not bear its undertakings before the Council of Europe and does not comply with the commitments before it, the Assembly considers that the Russian Federation can therefore no longer be a member State of the Organisation.

20. The Assembly, therefore, is of the opinion that the Committee of Ministers should request the Russian Federation to immediately withdraw from the Council of Europe. If the Russian Federation does not comply with the request, the Assembly suggests that the Committee of Ministers determines the immediate possible date from which the Russian Federation would cease to be a member of the Council of Europe.